



Nouveauté juridique fonctionnaire

Par **thijoc**, le **04/03/2010** à **10:57**

Bonjour,

1 je suis fonctionnaire d'état

2 je veux créer une activité en "autoentrepreneur"

3 je suis d'autre part diplômé d'état en sport

3 j'ai créé un logiciel interactif qui réalise automatique des programmes sportifs personnalisés et des conseils prêt à démarrer sur le web, ce site sera payant.

D'OU MesQUESTIONS?

- Les sommes percues grâce a mon logiciel interactif sont ils considérées relevant des droits d'auteurs ou d'un service?

- Enfin, peut-on considérer que proposer des plans d'entrainement sportifs avec des conseils, relève d'une activité d'enseignement (autorisée pour les fonctionnaires) ? ...ou relève d'une prestation de service purement commerciale (et dans ce casles fonctionnaires n'ont que 2ans pour choisir leur avenir?). Il ne faut pas se tromper avant de s'engager.

Personne juqu'à maintenant peut répondre précisément à ces questions de base? vous comprendrez que je ne prene pas rendez avec un cabinet conseil avant de connaître ses bases.

Merci d'avance

Par **suyenbop**, le **06/03/2010** à **12:07**

c'est clairement 1 activité commerciale, projet d'auto entrepreneur ; vous ne pouvez l'entreprendre que sur accord exprès de votre Administration et à condition que vous travaillez à temps partiel pour celle ci

voir aussi notre blog

<http://www.legavox.fr/blog/suyenbop/modules/presentation.php>